



“ Le Roi, la Loi, la Liberté ” ? Annotations à la Commission Spéciale sur le passé colonial¹

Suite à la protestation mondiale contre la mort de G.Floyd et la discrimination permanente des Afro-américains aux Etats-Unis, l’indignation sur le rôle de la Belgique dans l’histoire de ses anciennes colonies, a également refait surface. Il serait en effet bon que la Belgique se remette de son passé colonial et fasse face à ses propres points faibles en matière de discrimination. D’où le point d’interrogation dans la référence à notre hymne national dans le titre... Dans le prolongement de l’indignation mondiale, la diaspora africaine dénonce également la discrimination qui existe dans notre société aujourd’hui. Afin de combler le fossé entre les paroles et les actes, suite aux regrets exprimés par le Roi Philippe, le Parlement belge a également pris l’initiative de créer une commission sur le Congo afin d’étudier la manière dont cela peut être fait. Les regrets du gouvernement belge ou du roi quant au rôle de son ancêtre sont-ils suffisants ? À qui s’adresser ? Aux autorités du Congo actuel qui ne travaillent pas de manière convaincante sur le présent ? Pour la population ? Mais là encore, c’est si vague et si peu engageant ? Comment cela peut-il être fait, comment réparer l’injustice ? Des réparations sont-elles nécessaires ? N’y a-t-il que des dommages causés et comment traduire les effets de violence en dédommagements ? Si oui, comment et qui devrait être indemnisé ?

Avec beaucoup d’opposition et de discussions sur qui est maintenant autorisé à parler de ces questions et à agir en tant qu’expert, la commission a commencé, mais que cela se passe au parlement belge est le lieu où la discussion devait se tenir².

Dans le feu de l’indignation retrouvée, certaines nuances et certains contextes sont perdus. Une deuxième raison de ce texte est que la commission, si elle veut être plus qu’une discussion symbolique, devra aussi se pencher sur la manière de nos comportements envers les Afro-descendants dans notre société et surtout sur la manière dont nous pouvons répondre aux besoins du Congo aujourd’hui. Après tout, le pays souffre d’un nouveau cycle de surexploitation des ressources naturelles. L’élite politique en profite, la population est laissée pour compte. J’aimerais qu’il y ait autant d’indignation à ce sujet.

Un départ sanglant

Un pays qui passe d’une économie agraire circulaire à une économie capitaliste passe toujours par un douloureux processus de destruction et de création. Les pays occidentaux ont été capables d’étaler ce processus de rupture sociale sur plus de trois siècles, mais la plupart des pays en développement n’ont eu que quelques décennies pour digérer ce processus disruptif. En effet cette transformation a pris la forme d’un colonialisme

qui, dans de nombreux cas, a entraîné la destruction des cultures locales et la décimation des populations en Amérique latine et du Nord, en Asie, en Australie et en Afrique.

Au Congo aussi, cette annexion au nouveau système mondial a été violente, surtout dans la première partie de l'ère coloniale, celle de Léopold II (1885-1908) et son 'Etat Indépendant du Congo' (E.I.C.) . Le Premier ministre August Beernaert a bien résumé cette période en 1908, lorsqu'il s'est demandé ce qui avait été réalisé : "En Afrique, rien. En Belgique, des travaux exclusivement somptuaires". L'historien Guy Vanthemsche a fait remarquer à juste titre que dans le sillage de l'indignation et dans l'effervescence de la compétition impérialiste dans le temps de Léopold II les chiffres de la comptabilité macabre des victimes du régime ont été gonflés. (DS 23 février). Il a déclaré qu'au cours de cette période, des centaines de milliers de personnes seraient mortes des suites de la guerre, du travail forcé et de maladies importées, et non pas 10 ou 13 millions. Mais qu'il s'agisse d'un demi-million ou de 10 millions de morts, la brutalité, les souffrances et les humiliations indicibles restent tout aussi grandes.

Apartheid

Les mêmes exagérations circulent à propos de l'enrichissement de la Belgique, qui aurait été construit sur l'exploitation du Congo. L'estimation du flux net de ressources financières pendant la période de l'État libre du Congo était d'environ 32 millions de francs d'or, soit environ 192 millions d'euros aujourd'hui.³ Cela ne représente pas 0,1 % du revenu national en 1908. À titre de comparaison, les pertes des actionnaires belges dans les investissements russes en 1919 s'élevaient à 3,5 milliards de francs or, soit cent fois plus. Bien que le revenu par habitant en Belgique ait doublé pendant les 75 années de colonisation, il a triplé dans les 40 années qui ont suivi l'indépendance du Congo (1960-2000). Il est donc nécessaire de nuancer la richesse de la Belgique . Notre économie ne repose pas uniquement sur le Congo.

Certes il est vrai que les entreprises belgo-congolaises ont bien profité de leur position monopolistique. Pendant la quasi-totalité de la colonisation officielle (1908-1960), le rendement annuel des entreprises belges au Congo était systématiquement plus élevé (7,18 %) que celui de toutes les autres valeurs boursières belges (2,87 %)⁴. Toutefois, cela ne reflète pas entièrement les coûts et les avantages de la colonisation. Le développement de l'industrie, le travail de la main-d'œuvre 'indigène', mais aussi l'engagement des Belges dans l'éducation et les

soins de santé et d'autres investissements publics au Congo, ont fait de la colonie le deuxième pays le plus prospère d'Afrique subsaharienne. Cependant, la richesse était inégalement répartie. Les étrangers, 1 % de la population, représentent 99 % de l'ensemble du capital. L'infrastructure est davantage axée sur les besoins de la métropole que sur ceux de la population indigène. Mais surtout, la population indigène ressent l'apartheid et l'impuissance comme particulièrement humiliant.

La 'première guerre internationale africaine'

La jeune nation était mal préparée pour l'indépendance en 1960, mais le vent du changement l'a rendu inévitable. Les institutions héritées et la démocratie importée se sont mal épanouies dans l'identité nationale construite. Dans le contexte de la guerre froide et de la tentative brutale de sauvegarder les intérêts économiques occidentaux, le régime de Mobutu a eu carte blanche. Le régime ne voulait pas seulement établir sa souveraineté politique et son identité nationale, mais il voulait aussi, et c'était à priori compréhensible, contrôler les leviers de l'économie. Les deux piliers qui sous-tendent cette politique sont avant tout des investissements dans des projets de grande envergure basés sur des prêts internationaux - la plus longue ligne à haute tension du monde, l'expansion de l'industrie lourde, l'achat de 30 jumbo jets boeing.... Comme à l'époque de Léopold II, le régime avait un penchant pour les projets de prestige et a également laissé derrière lui d'importantes dettes. Le deuxième pilier était une nationalisation radicale de tous les actifs économiques étrangers (la zaïrianisation), qui touchait principalement les intérêts belges. Dans les deux cas, toutes ces entreprises nouvelles ou clandestines étaient dirigées par des barons politiques du régime, dont l'existence (politique) dépendait de la bonne volonté du dirigeant, mais pas de leurs performances entrepreneuriales. Le résultat a été une implosion de la prospérité nationale et l'explosion de la dette extérieure.

Ces facteurs externes et internes ont entraîné une baisse spectaculaire de deux tiers du revenu par habitant pendant plus de trois décennies. Au Rwanda par contre , pendant la même époque avec une histoire coloniale partagée et sans richesses géologiques, le revenu par habitant double sous le régime des présidents Kayibanda et Habiyarimana. Au Congo , le lent effondrement des infrastructures et de la production existante a également épuisé les fonds publics et réduit les services publics (1960-1996). Cette implosion de l'économie et de l'État a culminé dans les premières guerres internationales africaines

(1997-2003). Le résultat ? Des centaines de milliers de morts et beaucoup plus de réfugiés internes. Après la paix de 2003, la difficile reconstruction de l'État riche en ressources mais faible en gouvernance, s'insère dans la nouvelle ère de globalisation. Cet "ère" a été caractérisé par l'affaiblissement des anciens États hégémoniques et leurs intérêts au Congo (États-Unis, France, Belgique) et la montée de la Chine en particulier. Une grande partie de la reconstruction va de pair avec la relance du secteur minier. Le Congo (mais en fait principalement des entreprises chinoises et suisses) est une fois de plus le plus grand producteur de cuivre en Afrique et le numéro un mondial du cobalt stratégique.

Mais trop peu de choses ont changé pour la population. Les deux tiers de la population restent en dessous du seuil de pauvreté absolu. La mobilité et l'enrichissement social dépendent principalement de l'accès à l'influence et au pouvoir politiques. Cet accès se fait désormais principalement par le biais de réseaux de clientélisme politique. Dans le même temps, la population aspire à une véritable représentation et à la démocratisation. La solution hybride - Kabila et son candidat à la présidence ont été sanctionnés lors des élections de 2018, mais ont conclu un accord avec Félix Tshisekedi, qui était en deuxième position loin derrière le gagnant des élections Martin Fayulu - peut être considérée comme une parodie des valeurs démocratiques, ou comme une étape hésitante dans la progression vers la démocratie.

Réparation : une question épineuse

Le contexte que j'ai esquissé dans les grandes lignes fournit quelques points de départ pour réfléchir sur cette "culpabilité" historique de la Belgique pour son passé colonial et l'éventuelle réparation /dédommagement pour les victimes de ce passé.

Tout d'abord, c'est surtout la période de Léopold II et de son "Etat Indépendant du Congo" (EIC) personnel (1885-1908) qui a représenté une période de pillages et de violences sans contrepartie significative pour le Congo. Le rêve de Léopold II, dont H.M. Stanley a dit que "son rêve était trop grand que sa bourse", a été trempé dans le sang. Pour cette page noire de notre histoire, les regrets sont le moins qu'on puisse attendre et pourtant le Congo a dû attendre plus d'un siècle. Pour cette période, il serait également approprié de faire plus qu'un acte symbolique de regret ou d'excuse. Selon certains avocats, les excuses du gouvernement belge ou du roi sont un signal plus fort que l'expression de regrets par le roi, car cela pourrait entraîner une certaine forme de réparation (paiements).

Mais ce n'est pas un exercice facile. Une distinction doit être faite entre la responsabilité envers les victimes individuelles et la responsabilité collective d'un pays envers un autre. Dans le premier cas, l'indemnisation des violences et des injustices commises contre les milliers de Congolais pendant cette période soulève immédiatement quelques questions.

Plus la violence a été perpétrée dans un passé lointain, plus cette réparation sera difficile et improbable. On peut difficilement demander la réparation d, e par exemple l'Espagne, pour les souffrances causées par la "fureur espagnole" dans le sud des Pays-Bas au XVIe siècle. La raison est simple, il n'y a pas de survivants où des héritiers qui peuvent prouver les dommages. Les survivants de la période de pillage et de violence sous Léopold II ne sont également plus là, seuls les descendants des victimes pourraient prétendre à des dommages et à une réparation, s'ils peuvent prouver la parenté et les dommages subis. La reconnaissance des souffrances à une occasion officielle ainsi que les éventuelles réparations pour ces descendants peuvent être appropriées ici. Toutefois, étant donné que ce dernier est un parcours juridique irréaliste et difficile, la reconnaissance de la responsabilité collective et la réparation semblent être une issue possible.

Mais ici aussi, nous n'avons guère de base solide pour déterminer, outre les excuses nécessaires, une reprise au sens matériel du terme. Le flux net d'argent collecté par l'EIC de Léopold II pour financer les projets de prestige en Belgique est la seule façon de progresser. Comme indiqué ci-dessus, cela représente 32 millions de francs d'or, soit environ 192 millions d'euros en valeur actuelle. D'autre part, la Belgique dépense chaque année environ 100 millions d'euros pour la coopération au développement avec la RDC (103, 89 millions d'euros en 2018). Là aussi, la redistribution des réparations ne va pas de soi, mais on pourrait faire valoir que la participation à l'utilisation de ces efforts de développement devrait être plus conjointe, congolaise et belge, sur la base de l'égalité. Il est vrai que cela se fait désormais sur la base d'un "comité mixte" entre les gouvernements des deux pays. Les objections à ce sujet restent la position du donateur (Belgique) et du bénéficiaire "Congo" et le fait que le bénéficiaire - l'État congolais - est en discussion, de sorte que le concept même de coopération au développement est coincé dans une relation condescendante.

La période suivante, celle de la colonisation proprement dite (1908-1960), est caractérisée par ce que l'on a appelé le "capitalisme paternaliste". Le "triumvirat" sur lequel l'État colonial a été construit était composé du capital des entreprises belges, d'une administration coloniale et de

l'Église catholique qui, outre le christianisme, a développé l'éducation et les soins de santé. En raison de leur position de monopole, les entreprises belges ont réalisé des bénéfices supérieurs à la moyenne, mais ont construit des infrastructures modernes, une agriculture et une industrie qui ont fait du Congo Belge la deuxième économie la plus prospère d'Afrique subsaharienne. Cependant, la population indigène n'était pas responsabilisée ou partie prenante dans la conduction des affaires. Tout au plus, elle a joué un rôle secondaire dans la mise en œuvre. En conséquence, le développement de ce capitalisme tropical a été considéré comme un "fremdkörper" et n'a jamais été internalisé. Peut-être une raison de la négligence entrepreneuriale après l'indépendance.

Le paternalisme était également ancré dans les deux autres piliers de cet État colonial. Tout d'abord, l'administration du territoire, comme l'entretien des routes, la justice, etc., fondée sur la discrimination raciale et la répression. Cela a peut-être été efficace, mais cela a été perçu comme illégal et humiliant. Lumumba, dans son discours du jour de l'indépendance, a exprimé l'essence de l'injustice coloniale, dans laquelle la plupart des Congolais se reconnaissaient : "Nous avons connu des moqueries, des insultes, des coups que nous devons endurer le matin, l'après-midi et le soir, parce que nous étions des 'Noirs'".

Enfin, il y avait la présence des églises (catholique et protestante) avec des missionnaires, des écoles, des dispensaires et des hôpitaux. L'importance des églises pour les soins de santé et l'éducation qui atteignent les coins les plus reculés de l'immense pays s'est avérée être l'une des réalisations les plus durables de l'époque coloniale, qui constituent aujourd'hui encore l'épine dorsale des services publics essentiels. Le paternalisme du zèle de conversion a cependant souvent fait l'objet de commentaires et de critiques peu convaincants. D'un point de vue occidental sécularisé, et avec le passage du temps, il est maintenant perçu comme aliénant. Il est cependant très paradoxal que ce qui a été considéré comme la partie la plus aliénante de la critique de la colonisation soit précisément l'institution qui a aujourd'hui la confiance du peuple et l'autorité morale pour faire respecter les valeurs démocratiques et les droits de l'homme. Ce paradoxe s'explique par le fait que nous avons fortement sous-estimé l'inculturation et l'internalisation des idées, des rites et des valeurs au Congo.

Y a-t-il pour cette période de la colonisation actuelle (1908-1960) un motif de réparation et de dédommagement (paiements) ? Comme on l'a vu, l'injustice infligée au Congo et aux Congolais consistait dans les humiliations

de la colonisation et les avantages disproportionnés que la colonie, par les intérêts monopolistiques de ses entreprises, apportait à la mère patrie. Dans le livre influent de Frantz Fanon, *Les Damnés de la Terre*, il écrit qu'il est essentiel pour que les opprimés existent pleinement en tant que sujet, que l'injustice doit être combattue et que la justice doit être appliquée par la force (si nécessaire). En d'autres termes, la réparation est une chose qui doit être combattue et non obtenue. Le processus de décolonisation, l'inculturation et la rupture qu'a incarné Lumumba restent donc au centre de cette restauration de la dignité humaine pour tous les Congolais. Il a restauré l'humiliation en prononçant son discours en public et en présence du symbole de l'oppression, le roi de Belgique.

En ce qui concerne les avantages disproportionnés dont bénéficie la Belgique grâce à la position monopolistique des entreprises belges, le contexte que nous avons esquissé apporte une réponse suffisante. Par la proximité et la nationalisation non rémunérée des entreprises belges au Congo pendant la période de zaïrianisation, le Congo a collectivement résisté et a ainsi créé la possibilité de contrôler les leviers de la prospérité. Que cette possibilité ait entraîné la destruction de ce potentiel et de ce capital relève davantage de la responsabilité de l'État indépendant et de sa classe politique.

L'inculturation et la revendication des Afro-américains aux États-Unis et des Afro-descendants chez nous

Enfin, dans la même veine, l'accusation de la discrimination structurelle de la population noire aux États-Unis est embrassée par les communautés d'Afro-descendants dans les anciennes métropoles coloniales comme ayant un même soubassement de discrimination à base raciale qui trouve ses racines dans le passé colonial. Pourtant, il est objectivement nécessaire de faire une distinction entre ces deux groupes. Les Afro-Américains sont principalement les héritiers de la population noire qui ont été transportés en Amérique comme esclave contre leur volonté. La communauté africaine en Europe est principalement composée de migrants qui ont, pour la plupart, cherché refuge en Europe de leur choix pour des raisons familiales, politiques ou économiques. La "culpabilité historique" envers les Afro-Américains est donc plus grande et les demandes de réparation de l'injustice plus pressantes. En tant que groupe, ils ont moins accès à une bonne éducation et aux soins de santé en raison de la nature d'un État-providence faible. En

conséquence, ils meurent en moyenne 15 ans plus tôt que la moyenne population blanche et sont frappés plus que leur concitoyens blancs par la pauvreté générationnelle⁵.

La situation des quelque 250 000 descendants d'Afro en Belgique est objectivement différente de celle des Afro-Américains, mais ils partagent subjectivement le même sentiment de discrimination. Objectif car la descendance africaine est un phénomène récent et le résultat d'un choix individuel ou familial. Ce dernier contraste avec les migrations turques et marocaines qui ont débuté dans les années 1960 sur la base d'accords bilatéraux entre la Belgique et les pays d'émigration. Les Afro-descendants sont plus instruits que les autres migrants non européens, mais le chômage et la déclassification, c'est-à-dire un emploi en dessous du niveau d'éducation, sont nettement plus élevés pour eux. Quatre-vingt pour cent des Afro-descendants indiquent qu'ils doivent faire face, ou du moins qu'ils ont le sentiment de devoir faire face, à la discrimination sur le marché du travail et à la discrimination raciale.⁶ Mais objectivement, les Afro-descendants, par leur migration, et contrairement aux Afro-Américains, améliorent leur situation matérielle. C'est ce que Milanovic appelle le dividende de la citoyenneté. Ce dividende est constitué de la différence de revenus entre le pays d'origine et le pays d'émigration et de l'accès aux services publics (éducation, soins de santé, prestations de chômage...). En moyenne, ils sont matériellement mieux lotis, mais ils subissent ici une discrimination qu'ils ne connaissaient pas dans leur pays d'origine. Ils partagent cette expérience d'humiliation raciale avec "leurs frères" aux États-Unis, et ce lien subjectif est apparemment plus fort que les différences objectives de traitement.

Enfin

Le mouvement "BlackLivesMatter", qui a pris de l'ampleur aux États-Unis en raison de la violence structurelle (policière), a trouvé un écho et une imitation dans le monde entier et a remis le problème de la discrimination raciale à l'ordre du jour. En Europe, il a pris la forme iconoclaste des symboles de cette colonisation, mais il exige aussi la reconnaissance de l'injustice historique commise et de sa restauration. Immédiatement, dans le même mouvement, la discrimination contemporaine des Afro-descendants dans notre société a été dénoncée. Le lien entre l'indignation historique et la discrimination contemporaine est que, au-delà des énormes différences de situations dans le temps et l'espace, l'expérience de l'humiliation raciale est universelle. J'ai voulu partager avec vous comment on pourrait faire face à ce passé historique, mais aussi comment les contextes historiques

de discrimination sont différentes.

Les excuses pour la brutalité et la violence sous le règne de Léopold II, les moments de souvenir et un lieu de connaissance obligatoire sur la colonisation dans l'enseignement de l'histoire avec la reconnaissance des torts et acquis mutuels, sont certainement des éléments qui peuvent être développés et peuvent stimuler un vrai dialogue. La commission pourrait en faire tout un programme. Mais au-delà de ces regards croisés sur notre passé mutuel, on devra renforcer le dispositif légal et appui pour lutter contre la discrimination des Afro-descendants sur le marché du travail.

Ce qui est resté en dehors de la discussion et de l'indignation, c'est la situation actuelle au Congo. Deux tiers des Congolais actifs vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue, 90 % n'ont pas accès au travail salarié et à la sécurité sociale, et leurs appels à moins de corruption et à plus de démocratie ont été contrecarrés. Cette exclusion se produit malgré le fait que le Congo a été "redécouvert" par des intérêts miniers étrangers et que la production augmente. L'histoire ne se répète jamais de la même manière, mais la même erreur structurelle semble se répéter ici. Les acteurs sont différents, les intérêts belges, français et américains ont été remplacés par des multinationales principalement chinoises et suisses, et l'État est maintenant aux mains des Congolais, mais le schéma est le même. Une production axée sur les besoins et la demande étrangère de cobalt, de cuivre, de tantale..., qui sert principalement les intérêts miniers étrangers et enrichit une petite élite nationale. Il est vrai que le changement de ce schéma est quelque chose qui dépasse de loin le pouvoir et les ressources d'une commission du Congrès et de la Belgique.

References

1. <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/1462/55K1462001.pdf>
2. Que Isidore Ndaywel è Nziem, n'est pas retenu dans la commission, est remarquable. Non seulement est-il l'auteur d'un des plus importants livres historiques sur le Congo ' Histoire générale du Congo' 1997, 955p., mais en plus réside et travaille au Congo et prend l'initiative d'une plateforme influent pour plus de démocratie en RDC
3. Isidore Ndaywel è Nziem, *ibid*, p336
4. F.Buelens en S.Marysse, 'Returns on investments during the colonial era: the case of the Belgian Congo', in :
5. *The Economic History Review*, volume 62, pp.135-166, (2009)
6. Amartya Sen, *Development as Freedom*, OUP, 2001 p.22
7. voir S.Demart et allii., *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*, Fondation Roi Baudouin- Koning Boudewijn Stichting, 2017. La moitié des répondants à cette étude disaient d'avoir des postes de travail qui étaient en dessous de leur qualification attestée par un diplôme

November 2020

Stefaan Marysse

Institute of Development Policy,
University of Antwerp

Stefaan.marysse@uantwerpen.be

Institute of Development Policy
University of Antwerp
iob@uantwerpen.be
+32 3 265 57 70

uantwerp.be/iob